



Commune de CLEMENSAT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de CLEMENSAT ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2018 a été approuvé le 9 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau.

I. La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section :

	Nature	Montant réalisé
Dépenses	Charges à caractère général	14 859,66
	Charges de personnel	25 397,82
	Autres charges de gestion courante	19 322,08
	Charges financières	1 277,96
	Amortissements / Cessions	13 348,00
	TOTAL	74 205,52
Recettes	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 946,69
	Opérations exceptionnelles	3 371,40
	Impôts et taxes	35 162,98
	Dotations et participations	28 161,84
	Autres produits de gestion courante	10 573,35
	Résultat antérieur	76 611,26
	TOTAL	157 827,52

1. Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (réparations, électricité...), les achats de matériaux, petit équipement et fournitures (fournitures de bureau, petit outillage, voirie, fleurs...), les prestations de services effectuées (facturation assainissement, location copieur, maintenances informatique et défibrillateur...) , les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à paye, les dotations aux amortissements.

Les dépenses de fonctionnement de 2018 représentent 74 205,52 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux loyers des logements communaux, aux redevances d'assainissement, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 157 827,52

Il existe 3 principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité : les taux des impôts locaux pour 2018 :
 - Taxe d'habitation : 8,89%
 - Taxe sur le foncier bâti : 14,82%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 56,89%

Le produit de la fiscalité représente 25 697,00 € pour 2018.

- Les dotations versées par l'état :
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournis à la population (locations, concessions cimetièrre, redevance assainissement...).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (83 220,00 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement :

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les principales dépenses et recettes de la section :

	Nature	Montant réalisé
Dépenses	Opérations d'équipement	168 551,70
	Emprunts et dettes assimilées	5 984,26
	Opérations exceptionnelles	2 450,50
	TOTAL	176 986,46

Recettes	Dotations, fonds divers	5 293,05
	Emprunt	152 994,00
	Dépôts et cautionnements reçus	0
	Amortissements	10 833,00
	Résultat antérieur	4 396,50
	TOTAL	176 795,05

1. Les dépenses d'investissement :

Il s'agit des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur les structures déjà existantes, soit sur les structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2018 représentent : **176 986,46€**.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2018 sont les suivants :

- Des travaux d'aménagement de la place de la mairie ;
- L'acquisition d'un véhicule ;
- L'acquisition de tables de pique-nique ;
- Des travaux de création de caniveaux et fossés dans les chemins ;
- Des travaux de réalisation de canalisation sur la fontaine ;
- Des travaux d'électricité à la mairie ;
- L'acquisition et la mise en place d'un abri-bus ;
- Des travaux de remise en fonctionnement de l'assainissement (suite catastrophe naturelle);
- Le remboursement d'une échéance de l'emprunt (capital) ;

2. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissements correspondent aux recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), au fonds de compensation de la TVA, aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (subventions relatives à l'aménagement des rues, d'un bâtiment...), les dotations aux amortissements.

Les recettes d'investissement 2018 représentent **176 795,05€**.

Les principales recettes d'investissement encaissées en 2018 sont les suivantes :

- Le Fonds de Compensation de la TVA ;
- La réalisation d'un emprunt.

III. Récapitulation :

1. Résultats :

FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	7 010,74
Report excédent 2017	76 611,26
Excédent de fonctionnement 2018	83 622,00
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice (déficit)	- 4 587,91
Report excédent 2017	4 396,50
Déficit d'investissement 2018	191,41

2. Principaux ratios :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : 511,41 €/habitant ;
- Produit des impositions directes / population : 295,49 €/habitant ;
- Recettes réelles de fonctionnement / population 682,49 €/habitant ;
- Dépenses d'équipement brut / population 1 416,40 €/habitant ;
- Dotation globale de fonctionnement / population 129,59 €/habitant ;
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 41,73% ;
- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement 91,37%.

3. Etat de la dette :

Désignation	Banque	Montant	Obtention	Durée	Taux	Date fin
Travaux d'aménagement de bourg	Crédit Agricole Centre France	60 000,00€	19/04/2012	10 ans	3,95%	2022
Travaux d'aménagement de bourg	Crédit Agricole Centre France	25 499,00€	29/11/2018	2 ans	0,55%	2021
Travaux d'aménagement de bourg	Crédit Agricole Centre France	45 898,00€	29/11/2018	10 ans	1,12%	2029
Travaux d'aménagement de bourg	Crédit Agricole Centre France	81 597,00€	29/11/2018	2 ans	0,55%	2021

- Encours de la dette au 31/12/2018 (capital restant dû) : 179 363,23€ ;
- Encours de la dette / population : 1 507,25 € / habitant ;
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 221% ;
- Dépenses de fonct et remb dette en capital / recettes réelles de fonct : 99%.

Fait à CLEMENSAT, le 9 avril 2019

Le Maire,

Michel TOULOUZE



